

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 12 décembre 2025

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Delrue, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux, Hocq, Legrand, Mequignon, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesbroeck, Houssin, Ledoux

Vu le rapport n° 29-25

DECIDE

- D'approuver les travaux sur l'adductrice DN 500 mm en fonte en direction de Beuvry,
- De passer la commande de maîtrise d'œuvre au bureau d'études V2R,
- De lancer les marchés de travaux décrits dans le rapport,
- D'imputer les sommes correspondantes au budget,
- D'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution des opérations (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Adduction vers Beuvry - Canalisation DN 500 mm fonte – Autorisation de travaux

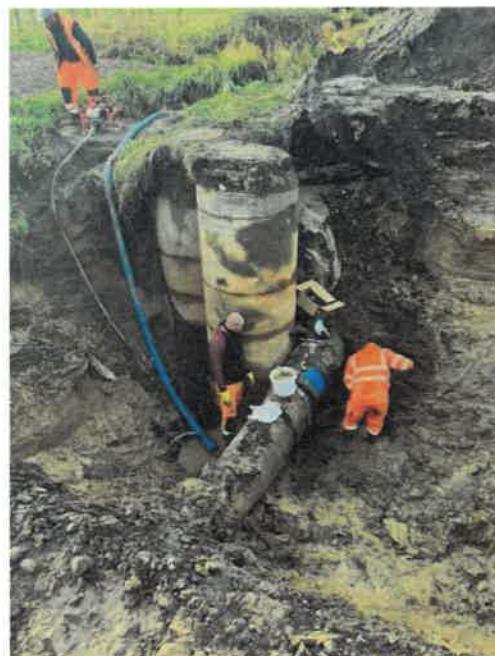
L'année 2025 a été marquée par 2 événements majeurs au niveau de la canalisation DN 500 mm alimentant les réservoirs de Beuvry : 2 fuites ont été détectées durant le 2^e semestre.

La première est survenue en juillet 2025 à Lestrem, Rue de la Croix Marmuse, à l'emplacement de la décharge D201.

La seconde a eu lieu récemment, fin octobre, Chemin du Hamel à Beuvry au niveau de la décharge D211.



D201 : Photo du terrassement avec blindage



D211 : Photo du terrassement

Dans les 2 cas, la cause avérée de la fuite est une corrosion avancée des boulons permettant l'assemblage des brides des pièces de la vanne de décharge.



D201



D201



D211

Chaque fuite a été réparée en quelques jours seulement, malgré d'importants terrassements, mais a néanmoins engendré une coupure des réservoirs de Beuvry et donc de l'approvisionnement de la CALL.

Des investigations ont été menées par les services avec notamment l'envoi des boulons corrodés à un laboratoire d'analyse métallographique en vue de déterminer la cause de la corrosion.

2 hypothèses émergent :

- ◆ une corrosion induite par des courants vagabonds (présence de lignes haute tension, de voies ferrées, proximité de réseaux sous protection cathodique, ...),
- ◆ une corrosion bactérienne.

Afin de tenter de les valider, il est nécessaire de réaliser de nouveaux travaux de terrassements permettant :

- d'une part, de réaliser des mesures de potentiels en recréant les conditions environnementales réelles de la conduite : terrassement, pose de l'équipement de mesure, remblai identique à la situation avant terrassement. Ce protocole est difficile à mettre en œuvre considérant la nécessité d'obtenir un rétablissement de la situation 100 % à l'identique. Les études sont toujours en cours.
- d'autre part, de prélever des échantillons de terrain pour analyses bactériennes. Des devis ont d'ores et déjà été demandés pour cette prestation.

Les ouvertures de fouilles nécessaires à ces investigations pourraient être réalisées selon la prestation C du marché exploitation des canalisations.

Il est important de déterminer la cause de cette corrosion avancée mais quelles que soient les conclusions, des actions devront être engagées. Elles s'orientent à ce jour, dans l'attente des résultats complémentaires, vers l'étanchéification totale des boulons au niveau de chaque ouvrage des 11 km de réseau vers Beuvry.

Ces travaux nécessiteront des terrassements conséquents sur les 13 décharges que compte l'ouvrage de transport. Par ailleurs, les ventouses devront également être vérifiées et éventuellement traitées, elles sont au nombre de 17.

L'étanchéification totale des boulons pourrait être réalisée par la mise en place de cire et de bandes d'étanchéité spécifiques.

Un programme de travaux et une planification précise devront être établis afin de définir les durées d'arrêt de refoulement, la possibilité de réaliser ces travaux hors arrêt technique, la faisabilité sur le terrain en fonction de divers critères (géographiques, nécessité de déviation, cultures en cours, etc...), ...

La maîtrise d'œuvre de ces travaux pourrait être confiée au bureau d'études V2R au titre de l'accord cadre dont il est titulaire pour les travaux portant sur la canalisation.

Puis, suite à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises par V2R, un appel d'offres pour l'attribution des travaux pourrait être lancé conformément au Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- La passation d'une commande de maîtrise d'œuvre au bureau d'études V2R,
- Le lancement des marchés de travaux décrits précédemment,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de des opérations (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu, le **05 DEC. 2025**

Le Président du Comité Syndical
Jean-Claude DISSAUX

